

**Monique RABIN**  
Députée de Loire-Atlantique  
Membre de la Commission des finances  
de l'Economie Générale  
et du Contrôle budgétaire

Paris, le 10 janvier 2017

Monsieur,

Dans une pétition de la Ligue de défense des Conducteurs, vous m'avez appelée à voter l'amendement de mon collègue Franck Marlin lors de l'examen du budget 2017 et qui visait à supprimer un article relatif au financement de nouveaux radars. Je vous remercie de votre contribution au débat, même si je ne partage pas votre point de vue.

En France, la vitesse est la première cause d'accident. Plus particulièrement, en 2015, le nombre d'accidents corporels a baissé de 3,6 %, mais la mortalité est en hausse de 2,4 %. Ce bilan est lié à l'augmentation de 2,5 % du trafic enregistré sur les nationales et les autoroutes mais il est aussi lié à la hausse de certains comportements qui transforment un accident grave en accident mortel, notamment la hausse de la vitesse que les autorités ont constatée.

Or les radars ont un rôle incontestable dans la modification du comportement des conducteurs. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

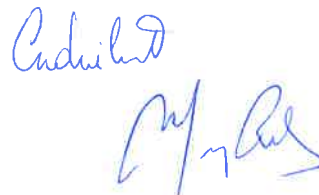
La politique de sécurité routière visant à limiter et contrôler la vitesse sur les routes a donc prouvé son efficacité.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté pour l'amendement qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017 et ne changerai pas de position sur ce sujet.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que ce sont les amendes qui financent les travaux effectués pour la sécurité de nos concitoyens. Le produit des amendes est ensuite redistribué aux communes sous forme de subventions pour financer sur les territoires les aménagements de sécurité routière.

Je ne crois donc pas que les politiques de limitation de vitesse sont instaurées afin de renflouer les caisses de l'Etat ou de punir les automobilistes, comme le suggère votre courrier. Bien au contraire, il faut y voir un moyen utile de prévention. Les radars sont implantés pour sauver des vies et les recettes collectées par ce moyen sont affectées à un compte spécial dédié à la politique de sécurité routière. La réalité est que chaque année, **les radars automatiques rapportent 700 millions d'euros alors que les accidents coûtent – nous coûtent - 23 milliards d'euros.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Monique RABIN**  
Députée de Loire-Atlantique  
Membre de la Commission des finances  
de l'Économie Générale  
et du Contrôle budgétaire

Paris, le 10 janvier 2017

Monsieur,

Dans une pétition de la Ligue de défense des Conducteurs, vous m'avez appelée à voter l'amendement de mon collègue Franck Marlin lors de l'examen du budget 2017 et qui visait à supprimer un article relatif au financement de nouveaux radars. Je vous remercie de votre contribution au débat, même si je ne partage pas votre point de vue.

En France, la vitesse est la première cause d'accident. Plus particulièrement, en 2015, le nombre d'accidents corporels a baissé de 3,6 %, mais la mortalité est en hausse de 2,4 %. Ce bilan est lié à l'augmentation de 2,5 % du trafic enregistré sur les nationales et les autoroutes mais il est aussi lié à la hausse de certains comportements qui transforment un accident grave en accident mortel, notamment la hausse de la vitesse que les autorités ont constatée.

Or les radars ont un rôle incontestable dans la modification du comportement des conducteurs. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

La politique de sécurité routière visant à limiter et contrôler la vitesse sur les routes a donc prouvé son efficacité.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté pour l'amendement qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017 et ne changerai pas de position sur ce sujet.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que ce sont les amendes qui financent les travaux effectués pour la sécurité de nos concitoyens. Le produit des amendes est ensuite redistribué aux communes sous forme de subventions pour financer sur les territoires les aménagements de sécurité routière.

Je ne crois donc pas que les politiques de limitation de vitesse sont instaurées afin de renflouer les caisses de l'État ou de punir les automobilistes, comme le suggère votre courrier. Bien au contraire, il faut y voir un moyen utile de prévention. Les radars sont implantés pour sauver des vies et les recettes collectées par ce moyen sont affectées à un compte spécial dédié à la politique de sécurité routière. La réalité est que chaque année, **les radars automatiques rapportent 700 millions d'euros alors que les accidents coûtent – nous coûtent - 23 milliards d'euros.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

